



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Didier HOUSSAYE, Adjoint,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Madame Marie-Thérèse LANGLET, Conseillers Municipaux,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Catherine COLIN,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.
Monsieur Bernard HURAY qui avait donné procuration à Monsieur Pierre CHIAPELLO.
Madame Pascale GERARD qui avait donné procuration à Madame Josette PALIER-LEBRETON.
Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT qui avait donné procuration à
Madame Catherine COLIN
Madame Muriel BÉZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Joseph AMELOT.
Monsieur Daniel MANIERE qui avait donné procuration à Madame Monique LEGROUT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 19 Juin 2019.

Nombre de Conseillers présents : 16

En exercice : 23

Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates des deux prochaines réunions du Conseil Municipal, soit les :

- Jeudi 12 Septembre 2019 à 18h30,
- Mercredi 4 Décembre 2019 à 20h30.

Puis, il présente au Conseil Municipal :

⇒ les deux agents ASVP et le nouvel agent des services techniques soit :

- Monsieur Frédéric LEJANNOU, en fonction depuis le 1^{er} Juillet 2019, qui exerçait aux services techniques municipaux comme soudeur et agent polyvalent, domicilié à Romilly sur Andelle, Sente des Jardins du Couchant dans un logement de fonction,

- Monsieur Benoit VALLEE qui travaille dans la restauration, domicilié à Romilly sur Andelle rue Blingue, qui débutera le 15 Juillet prochain.

- Monsieur François POUCHET, qui exerce comme carrossier peintre depuis 1996, domicilié à Romilly sur Andelle, rue de Biebesheim. Il commencera le 1^{er} Août prochain et remplacera aux services techniques Monsieur Frédéric LEJANNOU.

Concernant les ASVP, il est mis en place une astreinte le soir et les week-ends.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 16 Mai 2019 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 16 Mai 2019 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Mise en place du TIPI (Titres Payables par Internet) :

A la demande de la Trésorerie de Charleval et afin de faciliter le règlement des factures de la restauration scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en sus du prélèvement mis en place en Septembre 2016, la proposition TIPI (Titres Payables par Internet). Ce moyen moderne de règlement, totalement sécurisé, permettra aux administrés de régler leurs factures du restaurant scolaire à tout moment via internet.

Les frais de commission sont de 0,25 % du montant TTC + 0,05 € par opération.
Une convention devra être signée entre la commune et la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à ce projet.

Monsieur le Maire indique que cette disposition sera applicable à partir du 1^{er} Septembre 2019.

Madame ABDELAZIZ fait part que la Commune où elle exerce ne pratique que le prélèvement automatique.

Monsieur CHIVOT suggère que ce système de paiement puisse être mis en place pour les locations de salle.

III) Répartition des sièges de la CDCLA en 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que les organes délibérants des intercommunalités doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article L 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), il existe deux modalités pour fixer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire :

- La répartition de droit commun,
- L'accord local.

La répartition de droit commun :

Elle résulte de l'application des règles définies à l'article L 5211-6-1 II à IV du C.G.C.T. Cette répartition de droit commun conduit à attribuer pour la Communauté de communes Lyons Andelle un total de 48 sièges.

La répartition des sièges en fonction d'un accord local :

Les communes peuvent, par accord amiable, décider le nombre et la répartition des sièges entre elles, selon les conditions de majorité suivantes :

- les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population de celles-ci,
- ou
- la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.

L'accord local pour être valide doit respecter les règles définies à l'article L 5211-6-1 I 2^{ème} alinéa ; à savoir notamment :

- la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune,
- chaque commune dispose d'au moins un siège,
- le nombre de sièges ne peut excéder de plus de 25 % celui qui aurait été attribué par les règles de calcul définies à l'article L 5211-6-1 ; soit 55 sièges au maximum sur notre territoire,
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Monsieur le Maire précise qu'il existe, pour le territoire Lyons Andelle, dix accords locaux techniquement valides représentant un nombre total de sièges allant de 44 sièges à 53 sièges au maximum.

Monsieur le Maire donne lecture de l'annexe qui détaille le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire résultant de l'application des règles de droit commun ainsi que les dix accords locaux techniques valides.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire que les communes délibèrent sur la recomposition du conseil communautaire avant le 31 août 2019, date butoir.

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté préfectoral sera pris au plus tard le 31 octobre 2019 pour fixer le nombre de sièges ainsi que la répartition des sièges du futur conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Si un accord local a été valablement conclu sur le territoire Lyons Andelle dans les conditions de majorité ci-dessus rappelées, le Préfet constatera par arrêté la composition qui en résulte.

Si aucun accord local n'a été valablement conclu suivant les conditions de majorité requises, le Préfet arrêtera pour le territoire Lyons Andelle la répartition qui résulte du droit commun.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-6-1 et suivants ;

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 27 février 2019 portant sur la recomposition des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de fixer, conformément à la répartition de droit commun, à 48 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle réparti comme suit :**

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)
Romilly-sur-Andelle	3237	7
Fleury-sur-Andelle	1848	4
Perriers-sur-Andelle	1820	4
Charleval	1803	4
Pont-Saint-Pierre	1163	2
Val d'Orger	990	2
Vandrimare	959	2
Lyons-la-Forêt	729	1
Bourg-Beaudouin	714	1
Radepont	655	1
Les Hogues	626	1
Bacqueville	618	1
Rosay-sur-Lieure	537	1
Le Tronquay	510	1
Perruel	472	1
Ménesqueville	467	1
Amfreville-les-Champs	459	1
Douville-sur-Andelle	440	1
Vascœuil	353	1

Lisors	350	1
Touffreville	348	1
Flipou	330	1
Fleury-la-Forêt	266	1
Houville-en-Vexin	233	1
Letteguives	201	1
Renneville	198	1
Beauficel-en-Lyons	190	1
Lorleau	143	1
Bosquentin	128	1
Lilly	83	1
Population municipale	20870	48

Les communes qui n'ont qu'un représentant disposent d'un suppléant.

IV) Rue aux Ormes : évacuation des eaux pluviales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes d'évacuation des eaux pluviales rue aux Ormes.

Il indique qu'il a organisé avec Monsieur Bernard HURAY une réunion avec les différents intervenants des travaux d'aménagement de la rue aux Ormes.

Un protocole d'accord transactionnel relatif aux travaux exécutés a été établi.

La SODEREF a effectué gracieusement l'étude et l'appel d'offres de ces travaux.

La Commune de Romilly sur Andelle sera Maître d'ouvrage des travaux de création d'un exutoire pour le réseau d'eaux pluviales rue aux Ormes, lesquels sont chiffrés à la somme de 26.687,78 € HT :

- VEOLIA qui réalisera les travaux prendra à sa charge 40 % du montant HT du coût des travaux, soit la somme de 10.675,12 €,
- COLAS prendra à sa charge 20 % du montant HT du coût des travaux, soit la somme de 5.337,56 €,
- la CDCLA prendra à sa charge 20 % du montant HT du coût des travaux, soit 5.337,56 €,
- la Commune prendra à sa charge 20 % du montant HT du coût des travaux, soit 5.337,56 €.

Monsieur CHIAPELLO fait part que dans le préambule, il est cité la CDCLA qui a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie rue aux Ormes et ne comprend pas qu'elle n'assure pas la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Monsieur le Maire fait part que de nombreuses entreprises sont intervenues pour des travaux rue aux Ormes.

Monsieur AMELOT demande que cela soit la CDCLA qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

VEOLIA devrait réaliser les travaux fin Septembre 2019.

Considérant que cette dépense n'a pas été prévue au budget, Monsieur VIEUX propose au Conseil Municipal la décision budgétaire modificative comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses

Augmentation du Compte 21538 « Autres réseaux »	+ 32.030 €
Diminution du Compte 020 « Dépenses imprévues »	- 10.680 €

Recettes

Augmentation du Compte 13251 « Subvention d'équipement – GFP de rattachement »
+ 5.340 € (participation CDCLA)

Augmentation du compte 1328 « Subventions d'équipement – autres »
+ 16.010 € (participation entreprises)

Monsieur VIEUX remercie la participation de la Trésorerie pour l'établissement de cette décision budgétaire modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et une abstention donne son accord :

- pour la réalisation des travaux d'exutoire du réseau d'eaux pluviales rue aux Ormes,
- pour la décision budgétaire modificative telle que présentée.

V) Communications et informations :

a) Remerciements :

Madame LANDI et sa famille remercient la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Monsieur Léandre LANDI.

Les associations Détente et Découverte, ECLAIR, Scouts et Guides de France, Authentik Aventure, Les Chœurs de l'Andelle groupe vocal Vagabondages et le Tennis Squash de Pont Saint Pierre, remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été attribuée.

Monsieur le Maire de Pîtres remercie la municipalité de la mise à disposition du stade Maurice FLEURIEL pour leur club de football le temps des travaux de rénovation de leur terrain et nous informe de la mise à disposition de leur gymnase de Pîtres au club du RPFC pour la période d'Octobre 2019 à Mars 2020.

Monsieur et Madame Jean-Claude GEUFFROY félicitent la municipalité pour le bulletin n° 81.

Monsieur Ladislav PONIATOWSKI, Sénateur de l'Eure, remercie la municipalité pour la réception et la qualité du bulletin n° 81 et nous félicite pour l'obtention de la 2^{ème} fleur et du label national de vie pour Romilly sur Andelle.

b) Participation frais de fonctionnement de la classe ULIS :

Une convention de participation aux frais engendrés par l'accueil de trois enfants de Romilly sur Andelle scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à Pîtres pendant l'année scolaire 2018 – 2019 a été signée.

Les frais forfaitaires annuels par enfant sont de 738 €.

c) Nouveau lotissement AMEX :

Un nouveau lotissement de 18 lots sera réalisé par la société AMEX au lieu-dit « Le Merisier », près du château d'eau.

d) Travaux d'assainissement rue Blingue :

Monsieur DULONDEL fait part au Conseil Municipal que les travaux d'assainissement rue Blingue ont pris un peu de retard après qu'ils aient dû être arrêtés. Ils ont repris et la rue Blingue est entièrement ouverte à la circulation le soir.

e) Projet vélo-route :

Un projet de tracé vélo-route, entièrement pris en charge par le Département, reliera Lyons la Forêt à Romilly sur Andelle. Ce futur tracé constitue une partie du tracé Gisors - Poses.

Le Marais présente un intérêt pour ce tracé.

f) S.I.E.G.E. :

Une convention de mise à disposition à la commune des installations d'éclairage public réalisées par le S.I.E.G.E., Chemin du Mâconnais, a été signée avec le S.I.E.G.E.

g) Fond de péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC) :

La commune de Romilly sur Andelle percevra en 2019, au titre du FPIC, la somme de 42.035 €.

h) Ecoles :

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle. On passe de 16 à 17 classes pour la rentrée de Septembre 2019 à l'école primaire.

Le nombre d'enfants sera de 436 – 437 alors qu'il était cette année scolaire de 430.

Deux départs d'enseignants sont programmés, soit ceux de Monsieur Michaël JOLY et de la stagiaire, Madame Mélodie DAVID.

Madame Isabelle ROUSSEL assurera la direction de l'école primaire à temps plein et sera entièrement déchargée de son poste d'enseignante.

Madame BIERRE fait part que la kermesse organisée par les écoles s'est très bien déroulée.

i) Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) :

Le projet de zonage et des prescriptions du P.P.R.I. sera présenté à la séance du Conseil Municipal de Septembre 2019.

Il reste un point sensible à solutionner concernant le terrain situé en face de la mairie, qui a été classé dans un premier temps en terrain inondable.

j) Eco pâturage au Marais :

Une convention annuelle a été signée avec l'association du Chemin du Halage, moyennant une contribution de 1.775 € par an. Cette association laisse paître dans le marais deux ânes : Nénette et Téoula. Deux autres ânes, Nanette et Lilas suivront très prochainement.

Des panonceaux indiquant l'interdiction de nourrir les ânes ont été posés tout le long de la clôture.

k) Référendum d'Initiative Partagée (R.I.P.) :

Dans le cadre de la mise en œuvre du recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867, visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris, les communes les plus peuplées de chaque canton doivent mettre à disposition des électeurs une borne d'accès à internet.

l) Skate-park :

L'inauguration du skate-park se déroulera le Samedi 13 Juillet 2019 à 10h30.

L'association « Roller » de Pont Saint Pierre viendra à cet effet faire une démonstration.

Monsieur HOUSSAYE indique qu'un règlement intérieur est établi et sera affiché.

Le skate-park ne sera ouvert dans un premier temps qu'aux trottinettes, skates et rollers. Concernant les BMX, une réflexion est en cours.

m) RD 19 :

L'arrêté d'interdiction des véhicules de plus de 3,5 T sur la RD 19 en agglomération de Pont Saint Pierre et Romilly sur Andelle a été pris et sera applicable au 1^{er} Septembre.

La commune de Pont Saint Pierre fournira les panneaux.

n) Fleurissement :

Pour la confirmation de la 2^{ème} Fleur, la commission départementale du fleurissement est passée le Vendredi 21 Juin 2019. Elle s'est appuyée sur un dossier réalisé par Monsieur FORME.

Leur regard s'est plus porté sur la partie « environnement » que sur la partie « fleurs ».

o) Transports scolaires :

Il est signalé que le transport scolaire, qui est gratuit pour les collégiens et les lycéens, s'élève dans l'année à 1.100 € par élève.

Ce financement est assuré à 90 % par la Région et 10 % par la C.D.C.L.A.

p) Personnel communal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mutation de Madame Delphine DECAUX à la ville de Louviers le 1^{er} Septembre prochain.

q) Communauté des gens du voyage :

Un schéma départemental portant sur les aires d'accueil de la communauté des gens du voyage a été établi pour 2019 – 2025.

La C.D.C.L.A. a la compétence pour ces aires d'accueil mais n'aura pas d'obligations d'en créer une d'ici 2025.

r) Tarifs applicables aux structures jeunesse 11 – 17 ans :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la participation familiale aux tarifs journaliers des jeunes de 11 à 17 ans qui fréquentent la Maison des Jeunes. Cette participation est calculée selon le quotient familial.

s) Jumelage :

Le Comité de Jumelage célébrera en 2021 le cinquantenaire du Jumelage entre les communes de Romilly sur Andelle et Biebesheim.

t) Fibre :

Les travaux d'installation de la fibre ont pris du retard. Celle-ci n'est prévue que pour 2021.

u) Aide communale au bénéfice des commerces de proximité :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de prendre en charge 15 % de la taxe foncière des commerces de proximité éligibles à l'aide départementale pour la taxe foncière.

Un courrier a été adressé aux treize commerces éligibles de la commune.

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, il sera arrêté le montant des subventions qui sera versé aux commerçants éligibles qui en auront fait la demande.

v) Bâtiment « Source d'Argent » :

L'intérieur du bâtiment de la Source d'Argent, Place VIMBERT, a été entièrement restauré par l'association R.A.P.

w) Ministre chargé des Collectivités Territoriales :

A des demandes adressées par Monsieur le Maire, à Monsieur le Ministre chargé des Collectivités Territoriales, celui-ci a répondu le 17 Juin qu'il ne manquera pas de le tenir informé.

x) Printemps Littéraire :

Le Conseil Départemental a décidé de soutenir le « Printemps Littéraire » en attribuant une subvention de 1.500 €.

y) Berge « Serge RENOUT » :

Le Samedi 6 Juillet à 11 heures, il sera procédé à l'inauguration de la berge « Serge RENOUT », avec la famille de feu Monsieur Serge RENOUT, l'association « La Truite Arc en Ciel » et la municipalité.

Activités communales passées

Lauréats sportifs de la CDCLA le vendredi 17 mai

Le vendredi 17 mai, nous avons réuni les **meilleurs Lauréats sportifs** de l'année 2018, ainsi que des sportifs émérites du territoire. De nombreuses associations ainsi que des présidents ont été mis à l'honneur à Lyons la Forêt. Plusieurs Romillois ont été récompensés.

Exposition Euréka à Romilly le dimanche 19 mai

Le dimanche 19 mai, la CDCLA a inauguré une **exposition sur les jouets Eureka** fabriqués anciennement à Douville. Pendant 1 mois ½, l'exposition était ouverte dans les locaux de Mr MESLIN. Toutes les écoles du territoire y ont envoyé leurs enfants. Des milliers de visiteurs sont venus.

Elections européennes le 26 mai

Le dimanche 26 mai, nous avons eu les élections européennes à la Mairie et au CARRE.

Clôture de la saison culturelle de la CDCLA le samedi 1^{er} juin

Le samedi 1^{er} juin, la **clôture de la saison culturelle de la CDCLA** a eu lieu au château Saint-Crespin à Lorleau.

Fête des Mères le dimanche 2 juin

Le dimanche 2 juin, nous avons accueilli 23 mamans avec leurs familles à la mairie pour souhaiter notre **8^{ème} Fête des Mères**. Cette année, la rue de la Libération était à l'honneur.

Romilly des Arts le vendredi 7 juin

Du lundi 3 juin au vendredi 7 juin, la Commune de Romilly vous a proposé une **11^{ème} exposition d'œuvres diverses, Pinceaux d'Andelle** à la Bibliothèque-Médiathèque.

Le vendredi 7 juin, c'était le **4^{ème} Romilly des Arts** organisé par la Commune. De nombreuses activités artistiques et animations ont été proposées devant et à l'intérieur de la Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert. Nous avons eu la participation de nombreuses associations locales : Vagabondages, Orchestre d'harmonie, Ecole de Musique, Ecoles, MJC Aler, Pas à Pas ya ka danser, Passerelle, Papotages et bricolages, Détente et découverte, restos du Cœur, Comité de jumelage, Amicale du personnel.

Cérémonie au Monument aux Morts le samedi 8 juin

Le samedi 8 juin, nous avons honoré avec l'**U.N.C. Anciens Combattants** les morts pour la France en Indochine.

Jumelage du 13 au 18 juin

Du jeudi 13 au lundi 18 juin, nous avons reçu une délégation allemande de **Biebesheim** pour fêter le 48^{ème} anniversaire de notre jumelage. Au programme, nous avons participé à l'Armada de Rouen.

Journée du vélo le dimanche 23 juin

Nous avons participé le dimanche 23 juin à la **Journée de la bicyclette** organisée par la Commune de Houville en Vexin. Romilly était ville étape (devant la mairie).

Activités communales à venir

Fête Nationale du 14 juillet

Le Dimanche 14 juillet, c'est la **Fête Nationale**, nous commémorerons l'évènement avec les Anciens Combattants.

Course cycliste Rouen-Gisors

Le Dimanche 25 août, le départ de la **course cycliste Rouen-Gisors** sera donné à partir du vélo Jacques Anquetil. Nous mettons à la disposition de l'association le « CARRE » pour l'organisation de cet événement.

Libération de la commune le 29 août

Le Jeudi 29 août, ce sera le 75^{ème} anniversaire de la **Libération de la commune de Romilly/Andelle** avec l'UNC.

Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :

L'association RAP organise un concours pétanque Samedi 12 Juillet 2019.

L'association Comité des Fêtes organisera le 13 Juillet la retraite aux flambeaux à 21h30 et le feu d'artifice à 23 heures.

Le 14 Juillet, manifestation au Monument aux Morts à 11h15.

L'association Comité des Fêtes organise la Fête de Septembre du 6 au 9 Septembre 2019.

L'association Pas Za Pas Yaka Danser fait son Assemblée Générale salle Condorcet le Mercredi 3 Juillet à 18h30 et l'association ECLAIR, salle du Marais, le même jour, à 20h30.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h45

Marie-Thérèse LANGLET



Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET



Maire